

## DÉCISION MUNICIPALE

2024- 043

Service : Finances – commande publique

Références : LD

**Objet : ACCORD-CADRE DE SERVICE – CONTROLE ET MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE DE COUËRON**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles L.2124-1 et R.2124-1 à R.2124-2 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** la consultation lancée en procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'accord cadre de contrôle et maintenance des aires de jeux de la ville de Couëron ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence paru le 23 février 2024 au BOAMP ;

**Considérant** les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

### décide

**Article 1 :** De signer l'acte d'engagement à l'accord cadre de contrôle et maintenance des aires de jeux de la ville de Couëron avec l'entreprise Ecogom pour un montant maximum de 150 000€ HT pour la durée totale de 4 ans du marché.

**Article 2 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

**Article 3 :** La présente décision sera publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Couëron, le 18.04.2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télécours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/24 au 22/06/24 Transmise en Préfecture le : 18/04/2024